

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2022

Le quinze du mois de septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire. (Date de convocation : 08/09/2022).

Étaient présents : Mmes Audrey HUMBERT, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT, Martine GILLARD et Sophie SGRO ;

MM. Jean-Claude BASTIEN, Anthony CARBONNIER ; Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Mickaël STAAT, Jean-Marc RACHULA et Thierry WILHEM.

Étaient absents excusés : M. Frédéric BERTRAND (procuration à Mme. MARIGNY),
M. Vincent TILLEMENT (procuration à M. BASTIEN),
Mme Nadine GARCIA (procuration à M. GUERNE),

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOFFROY a été désignée conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 de son règlement intérieur

1- DÉLIBÉRATION CONFIAIT LA MISSION DE MÉDIATEUR AU CDG57 ET ENGAGEANT LA COLLECTIVITÉ DANS CE PROCESSUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

Article 1 : Donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de médiation préalable obligatoire ;

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe ;

Article 3 : Prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de cette mission.

2 – BP ANNEXE LOTISSEMENT – MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de régulariser le budget lotissement avant clôture, l'ensemble des travaux et ventes de terrain étant terminés. Aussi, il convient de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
6611 : + 111 €	796/043 : + 111 €
608/043 : + 111 €	7133/042 : + 111 €
65822 : - 111 €	
7133/042 : + 111 €	

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
3555/040 : + 111 €	3555/040 : + 111 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix, les modifications proposées.

3- BP ANNEXE LOTISSEMENT – CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT RUE DES ROUAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix, la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2022 et dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

4 – DÉLIVRANCE DE PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX USAGERS

VU l'augmentation importante du coût des matières premières et des charges de fonctionnement liées ;

VU l'augmentation du nombre de dossiers incomplets des usagers nécessitant l'impression de leurs justificatifs pour pouvoir traiter leurs demandes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder la gratuité des copies « noir et blanc » délivrées aux associations locales et fixer le prix des copies "couleur" comme suit :

<u>Format A4</u>		<u>Format A3</u>	
• De 1 à 100 copies	0.40€ la copie	• De 1 à 100 copies	0.75 € la copie
• De 101 à 300 copies	0.35 € la copie	• De 101 à 300 copies	0.65 € la copie
• Au-delà de 301 copies	0.30 € la copie	• Au-delà de 301 copies	0.60 € la copie

PRÉCISE que tout document à imprimer émanant d'une association locale doit être photocopié sur du papier couleur, le papier blanc étant réservé pour la communication de la mairie. Charge aux associations de fournir leur propre papier couleur.

DÉCIDE de fixer le prix pour la reproduction de dossiers administratifs (ex. PC, DP) pour les usagers, autres que le coût d'envoi postal, ou l'impression de tout document nécessaire aux démarches administratives non apportés par les usagers, comme suit :

<u>Format A4</u>		<u>Format A3</u>	
• La copie "noir et blanc"	0,20 € la copie	• La copie "noir et blanc"	0,40 € la copie
• La copie "couleur"	1 € la copie	• La copie "couleur "	2 € la copie
<u>Format A0</u>		<u>Clé USB 2GB</u>	
• La copie "noir et blanc"	50 € la copie	La copie	5 € la copie
• La copie "couleur"	56 € la copie		
• La copie "noir et blanc"	50 € la copie		
• La copie "couleur"	56 € la copie		

Le Maire,


Walter KURTZMANN

La secrétaire de Séance


Séverine JOFFROY